



BILAN D'ACTIVITE

2003

S.I.S.A.

Hôtel de Ville – BP 46

06212 MANDELIEU-LA NAPOULE Cedex

Tél. 04 92 97 30 00

Télécopie 04 92 97 30 88

TABLE DES MATIERES

I PRESENTATION DU S.I.S.A.

I.1 LE PERIMETRE D'ACTION : LE BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE	3
* LA SIAGNE ET SES AFFLUENTS.....	3
* LES ENTITES GEOGRAPHIQUES DE LA SIAGNE.....	3
I.2 LA PROBLEMATIQUE	3
I.3 L'ENGAGEMENT DU SYNDICAT EN 2002	4
AXE 1 : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE	
INONDATION.....	4
* <i>LA GESTION DES RISQUES RESIDUELS.....</i>	<i>4</i>
* <i>LA MISE EN SECURITE.....</i>	<i>4</i>
AXE 2 : UNE GESTION GLOBALE ET CONCERTEE DU BASSIN VERSANT DE LA	
SIAGNE	5
* <i>LES ACTIONS DU SYNDICAT.....</i>	<i>5</i>
AXE 3 : LA POLITIQUE D'ENTRETIEN	5

II LE FONCTIONNEMENT DU SISA

II.1 LE COMITE SYNDICAL.....	7
II.2 LES DELIBERATIONS	7
II.3 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SYNDICAT.....	9
II.3.1 LE BUREAU.....	9
II.3.2 LE PERSONNEL	9
* <i>Le personnel indemnitaire :</i>	<i>9</i>
* <i>Le personnel permanent non titulaire :</i>	<i>10</i>
II.4 L'INVENTAIRE DU MATERIEL.....	10

III LES PARTENARIATS

III.1 LES PERSPECTIVES INTERDEPARTEMENTALES	11
III.2 DES PARTENARIATS FINANCIERS ET TECHNIQUES.....	11

IV LE BILAN FINANCIER

IV.1 LES RECETTES	12
IV.2 LES DEPENSES.....	13

V LES ACTIONS REALISEES EN 2002

V.1 LA MISE EN PLACE DU PLAN D'INTERVENTION ET DE SECOURS	13
* <i>LE SYSTEME D'ALERTE DE CRUES (S.A.C.).....</i>	<i>14</i>
* <i>LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PLAN D'ALERTE ET DE SECOURS.</i>	<i>14</i>
.....	14
V.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN	14
V.3 LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA SIAGNE UN PLAN DE LUTTE	
CONTRE LES INONDATIONS	15
V.4 LES TRAVAUX D'URGENCE	17



I. PRESENTATION DU S.I.S.A.

I.1 LE PERIMETRE D'ACTION : LE BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE

La Siagne est un fleuve côtier qui se jette dans le Golfe de la Napoule à Mandelieu-la-Napoule. Son bassin versant topographique, situé à cheval sur les départements du Var et des Alpes Maritimes, s'étend sur une superficie de 550 km².

*** LA SIAGNE ET SES AFFLUENTS**

La Siagne prend sa source au pied du Massif de l'Audibergue à environ 630m d'altitude et parcourt approximativement 42 km jusqu'à son embouchure. En excluant le bassin versant de son principal affluent le Biançon, contrôlé par le barrage de St Cassien, la superficie drainée par la Siagne est de 370 km².

*** LES ENTITES GEOGRAPHIQUES DE LA SIAGNE**

Le haut bassin versant de la Siagne ainsi que les sous-bassins des affluents aval (Mourachonne et Frayère) présentent un réseau hydrographique ramifié. Le haut bassin est essentiellement boisé, les zones urbanisées occupant la partie aval. La configuration des vallées associées aux cours d'eau permet de distinguer trois entités : Gorges, Vallons et plaine.

I.2 LA PROBLEMATIQUE

Le S.I.S.A. (Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents) est un syndicat récent, dont les statuts ont été adoptés définitivement en 1997. La création de ce syndicat a été impulsée par le Préfet. Aussi, les limites géographiques et les participations financières des communes adhérentes ont été fixées dans un souci de solidarité intercommunale. Une étude juridico-financière a été lancée en 2002 pour revoir les clés de répartition. La diversité et la richesse du bassin versant de la Siagne constitue à la fois un avantage patrimonial mais aussi une difficulté en matière de gestion.

I.3 L'ENGAGEMENT DU SYNDICAT EN 2002

AXE 1 : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

C'est l'axe de compétence essentiel du Syndicat. La gestion du risque inondation est, comme tout ce qui touche aux cours d'eau, une gestion concertée à l'échelle d'un bassin versant. Cette gestion nécessite :

- . une structure de gestion (le S.I.S.A.)
- . une étude globale (réalisée à partir du Schéma d'aménagement et de la modélisation)
- . une bonne connaissance du risque (mise en œuvre dans le plan d'alerte et de secours)

*** LA GESTION DES RISQUES RESIDUELS**

- . Un travail sur la mémoire collective à soutenir dans le temps,
- . Un P.P.R., document répondant à une réalité existante et mise en œuvre de manière consensuelle,
- . Plan de mise en sécurité des personnes et des biens.

*** LA MISE EN SECURITE**

Objectif du plan d'intervention et de secours

* La mise en sécurité, une question d'information
information préventive (avant, pendant, après)
une connaissance fine des débits dommageables et des secteurs impactés.

* L'Adéquation de temps

L'adéquation de temps entre la mise en sécurité des personnes et des biens et le temps d'arrivée des premiers débits dommageables est extrêmement importante.

Le programme d'aménagement de la Siagne et de ses affluents

Le SISA a approuvé en 2002 le programme de grands travaux permettant de diminuer le risque d'inondation dans le bassin versant de la Siagne. Des opérations sont prévues de 2004 à 2007 pour protéger les lieux habités des communes concernées par les inondations (Auribeau/Siagne, Pégomas, Grasse, La Roquette/Siagne, ainsi que la basse vallée).

L'objectif est de faire passer une crue centennale dans la Siagne.

⇒ OBJECTIFS : Protection des lieux habités et réduction du risque jusqu'à une crue dite centennale (450 m³/s)

AXE 2 : UNE GESTION GLOBALE ET CONCERTEE DU BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE

*** LES ACTIONS DU SYNDICAT**

Le S.I.S.A. souhaiterait entreprendre un rapprochement avec le S.I.I.V.U. et les communes du Var. Le S.I.S.A. a des compétences supplémentaires et complémentaires notamment dans le domaine de l'inondation. Le S.I.S.A. ne veut pas modifier les méthodes de travail, ni les objectifs principaux du S.I.I.V.U., d'ailleurs il n'en a pas les moyens, mais simplement une meilleure coordination des actions notamment par rapport à la gestion du patrimoine naturel, de l'entretien de la végétation et de la ressource en eau. Le S.I.S.A. a vocation d'études et pourrait être porteur de document de planification à l'échelle du bassin versant.

Ce rapprochement permettrait :

- de désengager les communes amonts qui ne souhaiteraient **plus participer directement** au S.I.S.A.,
- de **travailler en vue d'un entretien homogène** sur l'ensemble du bassin versant,
- de prévenir le ruissellement et d'améliorer la rétention dans la partie amont du bassin versant.
- d'élaborer un contrat à l'échelle du bassin versant.

AXE 3 : LA POLITIQUE D'ENTRETIEN

*** LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ENTRETIEN A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT**

Un marché d'entretien à bons de commande a été réalisé en 2002 pour la mise en œuvre de la première année du Plan d'entretien de la végétation. Ces objectifs concernent l'ensemble du linéaire du bassin versant de la Siagne. En ce qui concerne la partie amont, en vue d'une mise en œuvre rapide de ce plan, l'entretien sur la partie haute restera à la charge du S.I.I.V.U. de la Haute Siagne, cependant, en cas de nécessité le S.I.S.A. **peut intervenir en urgence sur ce secteur avec l'accord des principaux partenaires concernés.**

Les interventions de ce plan d'entretien sont les suivantes :

- . Elagage- Recépage – Déboisement
- . Enlèvement des embâcles
- . Débroussaillage sélectif
- . Protection des berges
- . Gestion des atterrissements légers

Ces actions sont inscrites dans la durée et le souhait du comité syndical est d'adapter au mieux ce plan, en l'améliorant avec les interventions suivantes : plantations, aménagement d'ouvrages, restaurations des berges et également de le compléter si nécessaire. Ce plan pluriannuel d'entretien a été estimé pour l'année 2002 à 183 000 euros directement imputable sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le deuxième marché a été lancé en 2003 et a été résilié en avril 2004 suite à de nombreux problèmes causés par l'entreprise en charge du chantier.

Cours d'eau	Types	Longueurs de berges traitées
Béal	Linéaire	535 m
Frayère	Gorges	2 800 m
Mourachonne	Grand Vallon Gorges Linéaire	5 200 m
Siagne	Interventions ponctuelles	

Marché d'entretien 2003-2004

Le marché de l'année 2003 a connu de nombreux problèmes, entraînant sa résiliation. Une réflexion entre le SISA et la DDAF a conduit à repenser à son organisation. Un atlas cartographique, permettant la mise à jour de l'état des lieux du bassin versant, a ainsi été créé. Ce document sert de base à la constitution de ce nouveau marché. Il est ainsi prévu de diviser en lots géographiques et homogènes les cours d'eau à entretenir, afin d'ouvrir le marché aux petites entreprises locales et de garantir une meilleure réactivité et un meilleur entretien des rivières.

II. LE FONCTIONNEMENT DU S.I.S.A.

II.1 LE COMITE SYNDICAL

Le comité syndical s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2003 :

- Le 25 mars 2003,
- Le 31 mars 2003,
- Le 26 mai 2003,
- Le 27 juin 2003,
- Le 13 octobre 2003,
- Le 08 décembre 2003.

II.2 LES DELIBERATIONS

24 délibérations ont été prises au cours de l'année 2003, les délibérations prises ont été les suivantes :

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2003
--

4 DELIBERATIONS

- **1ère Délibération** : Débat d'Orientation Budgétaire
- **2^{ème} Délibération** : Validation du dossier d'appel à candidature pour les grands travaux de la Siagne et de ses affluents.
- **3^{ème} Délibération** : Modification des statuts du SISA.
- **4^{ème} Délibération** : Approbation du plan de communication du SISA.

COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2003
--

5 DELIBERATIONS

- **5^{ème} Délibération** : Approbation du contrat de maintenance avec la société HYDROEMAC.
- **6^{ème} Délibération** : Approbation du contrat de maintenance du logiciel Magnus pour les Marchés Publics.
- **7^{ème} Délibération** : Approbation du tarif des photocopies.

→ **8^{ème} Délibération:** Indemnité du chargé du suivi des marchés publics.

→ **9^{ème} Délibération:** Approbation du budget primitif 2003.

**COMITE SYNDICAL
DU 26 mai 2003**

1 DELIBERATIONS

→ **10^{ème} Délibération :** Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lit de la rayère et du Vallon de Saint Antoine.

**COMITE SYNDICAL
DU 27 juin 2003**

4 DELIBERATIONS

→ **11^{ème} Délibération :** Approbation du compte administratif – exercice 2002.

→ **12^{ème} Délibération :** Approbation du compte de gestion – exercice 2002.

→ **13^{ème} délibération :** Affectation du résultat – exercice 2002.

→ **14^{ème} Délibération :** Engagement de la phase de travaux du projet d'aménagement du SISA en vue de la lutte contre les inondations – demandes de subventions.

**COMITE SYNDICAL
DU 13 octobre 2003**

4 DELIBERATIONS

→ **15^{ème} Délibération :** Approbation du budget supplémentaire.

→ **16^{ème} Délibération :** Convention entre le syndicat et la commune de Mandelieu-La Napoule pour la réalisation de document de communication.

→ **17^{ème} Délibération :** Régime indemnitaire des agents techniques du syndicat.

→ **18^{ème} Délibération :** Demande de subvention pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de deux ouvrages en génie végétal.

**COMITE SYNDICAL
DU 08 décembre 2003**

6 DELIBERATIONS

- **19ème Délibération** : Concertation pour les travaux d'aménagement du lit de la Frayère et du vallon de Saint Antoine.
- **20ème Délibération** : Approbation des objectifs d'aménagement Siagne – Mourachonne - Grand Vallon.
- **21ème Délibération** : Autorisation d'Ester en justice dans le cadre du recours contre le marché d'entretien.
- **22ème Délibération** : Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Mandelieu et le SISA pour la réalisation de documents de communication.
- **23ème Délibération** : Approbation de la convention SISA/Météo France
- **24ème Délibération** : Approbation de la convention d'assistance avec le Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

II.3 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SYNDICAT

II.3.1 Le Bureau

Le bureau est composé comme suit :

Président : Monsieur Henri LEROY, Maire de MANDELIEU

1^{er} Vice-Président : Monsieur Jacques VARRONE, Maire d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

2^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean Francois TONNER, Adjoint au Maire de CANNES

3^{ème} Vice-Président : Monsieur François REYNE, Adjoint au Maire de GRASSE

4^{ème} Vice-Président : Monsieur Francis GALLIANO, Maire d'ESCRAIGNOLLES

II.3.2 Le personnel

- **Le personnel indemnitaire :**

2 secrétaires administratives à temps partiel

1 secrétaire comptable à temps partiel

1 consultant marchés publics à temps partiel

1 secrétaire général à temps partiel



Masse salariale : 20 217.95 euros

- **Le personnel permanent non titulaire :**

1 emploi jeune chargé de mission rivière
recrutement d'un 2^{ème} chargé de mission rivière (agent contractuel)

Masse salariale : 37 365.75 euros

II.4 L'INVENTAIRE DU MATERIEL

1 véhicule

1 Bureau PC sécurité avec :

3 stations de travail (1 PC Windows 2000 NT, 2 PC Windows 2000 Professionnel – 1 scanner et 2 imprimantes), 1 boîtier moyen tour sous Linux (firewall), 4 onduleurs (autonomie 15 minutes)

2 PC portables (1 PC dédié à la comptabilité, 1 alerte de crue)

1 Télécopieur

12 stations pluviométriques et limnimétriques

III. LES PARTENARIATS

III.1 LES PERSPECTIVES INTERDEPARTEMENTALES

Le S.I.S.A. souhaite créer une dynamique interdépartementale pour les acteurs agissant sur le bassin versant de la Siagne autour de desseins communs qui intègrent l'ensemble des qualités de ce territoire.

III.2 DES PARTENARIATS FINANCIERS ET TECHNIQUES

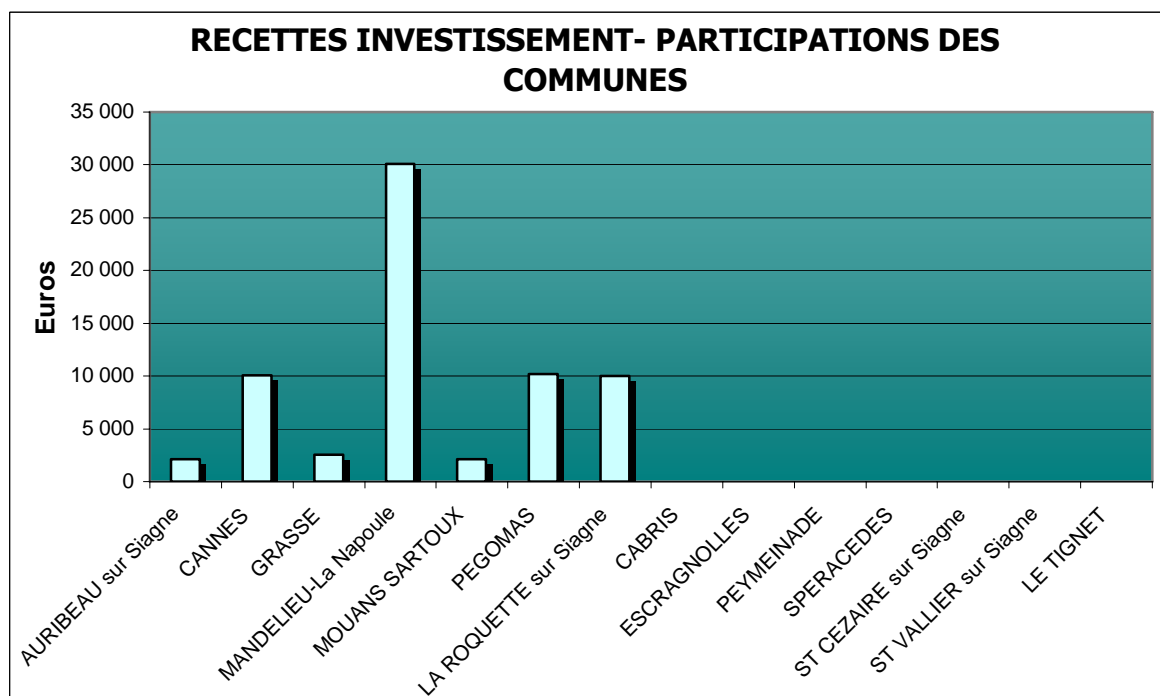
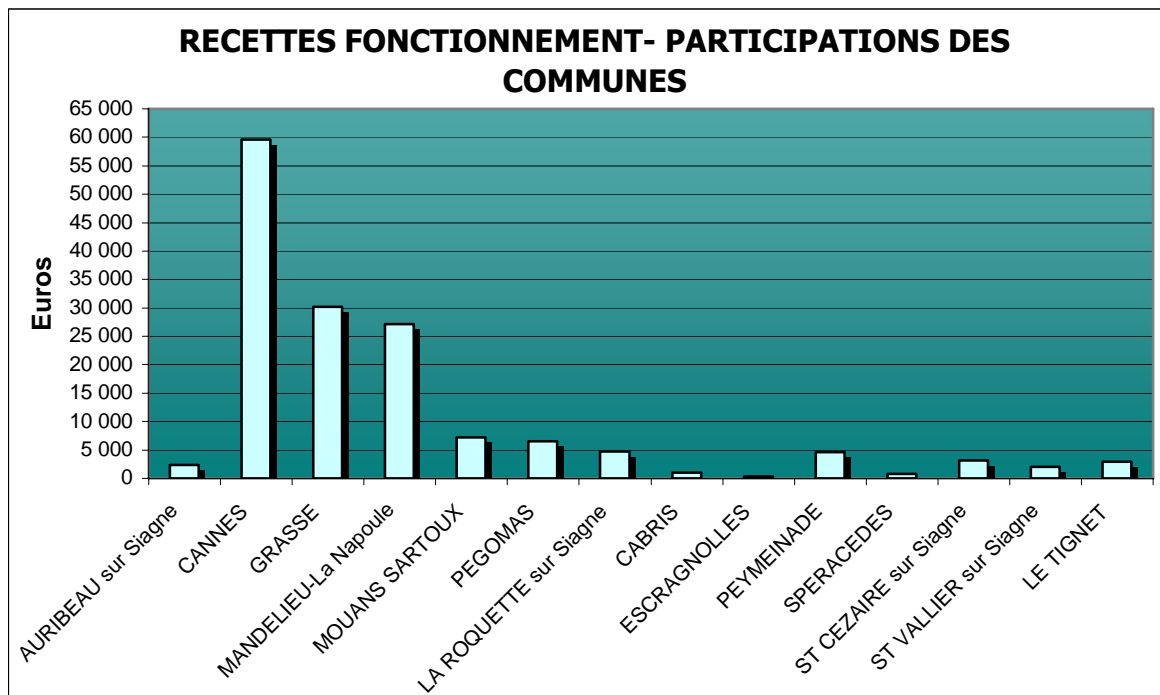
Ainsi, la région et les principaux subventionneurs ont été informés des avancements du projet d'aménagement de la Siagne, les contacts ont été maintenus tout au long de l'année. Le S.I.S.A. participe au Réseau des Gestionnaires de Milieu Aquatique de l'A.R.P.E. et souhaite s'engager d'avantage dans cette démarche cohérente de partage des expériences acquises, notamment au niveau de l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'alerte de crues.

Dans cette perspective, de multiples partenariats, aussi bien techniques que financiers ont été amorcés avec :

- 1. Convention 2002-2004 avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Conseil Général des Alpes-Maritimes**, participation financière à l'installation et à la création du poste d'emploi jeune de technicien rivière, ainsi que du deuxième poste de chargé de mission.
- 2. Renouvellement Convention 2002 avec la DIREN**, Service Eau et Milieu Aquatique, convention sur le suivi hydrologique pour le partage des données.
- 3. Renouvellement Convention 2002 avec Météo-France**, pour la mise à disposition du service ASPIC
- 4. Un projet de site pilote en matière d'annonce de crues avec ALCATEL SPACE**, pour la transmission des données hydrométéorologiques par satellite.
5. Il est à noter, un soutien important du **Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Région et l'Agence de l'Eau RMC**, ainsi que l'appui technique des services de la D.D.A.F. 06.

IV. LE BILAN FINANCIER

IV.1 LES RECETTES



Recettes de fonctionnement : 536 427.64 E
 Recettes d'investissement : 363 654.56 E
Recettes Totales : 900 082.20 E

IV.2 LES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement :

- . Charges à caractère général : 223 623.99 E
- . Charges de personnel : 57 583.70 E
- . Autres Charges de gestion courante : 27 195.69 E
- . Charges financières : 49 768.00 E
- . Virement à la section d'investissement : 267 353.00 E
- . Dépenses de fonctionnement totales : 364 576.33 E

Dépenses d'investissement : 604 578.40 E

V. LES ACTIONS REALISEES EN 2002

V.1 LA MISE EN PLACE DU PLAN D'INTERVENTION ET DE SECOURS

Le S.I.S.A. a mis en œuvre au cours de cette année 2002, des actions afin de mieux gérer les zones inondables de son bassin versant. Il s'est efforcé de travailler, dans la mesure de ses moyens à l'échelle du bassin versant.

Dans le respect des prérogatives de la loi sur l'eau de 1992, le syndicat affiche clairement le traitement de la gestion de crues à l'échelle du Bassin Versant. Les stratégies retenues au niveau des plans d'intervention, plans d'alerte et plans de secours en cours de réalisation pourront être intégrés sans difficultés à un Contrat de Rivière ou un S.A.G.E..

Les actions qui découlent de ces stratégies sont de deux types :

1. des mesures de protection (il s'agit des travaux tendant à améliorer l'écoulement tout en ralentissant la vitesse du cours d'eau)

De nombreux premiers travaux d'urgence ont été entrepris dans cette direction par le S.I.S.A.. En particulier, par la restauration de berges sur la partie aval du bassin versant.

En 2002, de nombreuses études ont été réalisées, ou sont en cours d'élaboration, dans le cadre du programme d'aménagement du bassin versant de la Siagne. Le montant des travaux qui découlent de ces études est estimé à 25 millions d'euros :

- Recalibrage des différents cours d'eau (Frayère, Mourachonne, Siagne, Béal, Grand Vallon) et augmentation des gabarits des ouvrages de franchissement. Ces travaux permettront de diminuer les fréquences de débordement et de limiter considérablement les effets des crues exceptionnelles.
- Mise en œuvre de zones de débordement privilégiées et implantation de bassins de retenue, pour améliorer la sécurité des personnes et des biens à l'aval.
- Traitement spécifique des débordements résiduels afin de mieux protéger les zones habitées et les zones d'activités.

2. des mesures de prévention (elles sont généralement organisées autour de deux types de plan : des plans d'entretien et des plans de préventions)

*** LE SYSTEME D'ALERTE DE CRUES (S.A.C.)**

L'année 2002 représente une année « test » pour le système d'alerte de crue. Un diagnostic du réseau de mesures hydrométéorologiques a été effectué en fin d'année. Ce système d'alerte nécessite d'être amélioré sur sa fiabilité en matière de transmission des données, c'est ce qui fera l'objet du projet avec ALCATEL en 2003.

*** LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PLAN D'ALERTE ET DE SECOURS.**

Réalisation du marché d'étude d'un montant de 84 000 euros comprenant :

- Une planification des secours (élaboration des plans communaux : plans d'interventions et plans de moyens)
- L'évaluation des débits de débordement
- Une réalisation des cartes des aléas
- Une réalisation des cartes de vulnérabilité
- La rédaction du cahier des charges pour la mise en place d'un système d'alerte téléphonique en masse.

V.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN

Suite à l'élaboration du Plan d'objectifs d'entretien de la végétation du bassin versant de la Siagne (IPSEAU, 2000) :

1. obtention de l'arrêté de déclaration d'intérêt général (DIG) en date du 22 août 2002 concernant les travaux de restauration et d'entretien sur les secteurs Siagne aval, et de ses affluents.
2. réalisation de la 1^{ère} année du Plan d'entretien pluriannuel avec le lancement du marché d'entretien à bons de commande sous maîtrise d'œuvre DDAF.

Ce marché à bons de commande a permis de réaliser en 2002 l'entretien du Béal, de la Siagne (de la confluence jusqu'au pont de Pégomas), la Frayère (à la traversée d'Auribeau), la Mourachonne (à la traversée de Pégomas), ainsi que le Méayne à La Roquette/Siagne.

V.3 LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA SIAGNE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Dans la continuité des 1^{ères} actions du syndicat (Schéma d'aménagement global, travaux d'urgence), les responsables du SISA ont décidé de concrétiser de manière opérationnelle l'ensemble des efforts de réflexion engagés et réaliser l'ensemble des aménagements nécessaires à la mise en sécurité des personnes et des biens. C'est la raison pour laquelle une mission de mandat a été confiée à la Société du Canal de Provence, dès novembre 2001, pour piloter et mener à bien la réalisation de ces objectifs.

1. Nov. 2001 - avril 2002 : Elaboration et présentation du programme d'aménagement de la Siagne et de ses affluents
2. Avril 2002 : Approbation du programme et du calendrier des grands travaux

Objet	Estimation HT	2003	2004	2005	2006	2007
Phase préalable						
Etudes globales ¹	700.000	■	■			
Phase prioritaire de mise en sécurité						
Lit mineur Frayère et Vallon de Saint-Antoine	2.300.000	■	■	■		
Lit mineur Mourachonne	1.500.000	■	■	■		
Lit mineur Siagne	7.100.000	■	■	■	■	
Béal	4.200.000		■	■	■	
Vallons de la Mourachonne, dont Grand Vallon	1.200.000		■	■	■	
Vallons de Saint-Vallier de Thiey	500.000		■	■	■	
Phase complémentaire de mise en sécurité						
Lit majeur Frayère	600.000			■	■	■
Lit majeur Mourachonne	1.200.000			■	■	■
Lit majeur Siagne	4.200.000			■	■	■
TOTAL	23.500.000					

¹ Etudes de définition, modélisation, étude d'impact, étude paysagère, ...

3. Mai-juillet 2002 : Mission topographique sur la basse vallée de la Siagne (levés complémentaires nécessaires à la modélisation hydraulique)
4. Août-sept.2002 : Rédaction des cahiers des charges des études préliminaires et estimation prévisionnelle :

- Etude globale d'aménagement du bassin de la Mourachonne	84 000 €
- Etude préalable de détermination des caractéristiques détaillées d'aménagement de la basse vallée et des champs d'inondations	84 000 €
- Etude de définition pour la protection sur la commune de Saint Vallier de Thiey	35 000 €
- Etude générale de valorisation des patrimoines et de développement des usages	70 000 €
- Etude d'impact	70 000 €
TOTAL HT	343 000 €
5. Sept. 2002 : Transmission des dossiers de demandes de financement pour les études préliminaires
6. Sept. 2002 : Engagement de l'étude d'impact pour un montant de 57 800,00 € HT et de la modélisation de la basse-vallée pour un montant de 50 000,00 € HT.
7. Oct. 2002 : Engagement des consultations pour l'étude globale d'aménagement de la Mourachonne, l'étude de définition des aménagements de protection sur Saint-Vallier de Thiey et l'étude paysagère.
8. Déc. 2002 : Présentation des 1^{ers} résultats de la modélisation hydraulique de la basse-vallée.
9. Déc. 2002 : Choix des candidats pour les consultations engagées en octobre 2002.

V.4 LES TRAVAUX D'URGENCE

PEGOMAS – Enrochements sur la Mourachonne.

Montant des travaux : 40 000 EUROS.

Travaux effectués par la société VITIRITTI



PEGOMAS – Enrochements ponctuels le long du Béal.

Travaux effectués par la société FARAUT Daniel





MANDELIEU – LA NAPOULE,
LE 11 Septembre 2003.

LE PRESIDENT,

Henri LEROY